



Madame Perrine Goulet
Députée de la Nièvre

Monsieur [REDACTED]

Nevers, le 7 janvier 2019

Monsieur

J'accuse réception de votre courrier du 17 décembre 2018 me questionnant sur mon refus d'invoquer l'article 68 de la constitution prévoyant la destitution du Président de la République.

Tout d'abord, vous affirmez qu'une large majorité demande la destitution du Président de la République, ce qui ne me semble pas exact.

En ce qui concerne la consultation des Français, le processus démocratique, cher à notre République est ainsi prévu : les Français élisent un président sur le programme qu'il leur propose. En l'occurrence, les mesures prises par le gouvernement répondent au programme du Président de la République.

En ce qui concerne notre élection, elle ne constitue pas un blanc seing et nous sommes comptables devant les Français. C'est pour cette raison que, deux fois par an, j'organise des réunions publiques afin d'échanger avec les administrés de la circonscription. Mais il est aussi de notre devoir d'assurer la stabilité politique de notre pays en répondant, de façon pragmatique et avec attention aux demandes de **l'ensemble des Français**.

D'autre part le gouvernement a lancé le Grand Débat auquel je participerai au travers de 8 réunions sur la circonscription et auxquelles je vous invite à participer. Ce type de consultation est inédit dans l'histoire de la République et répond, j'en suis certaine, à vos préoccupations.

A travers ces actions, je représente les administrés de ma circonscription et leur choix démocratique exprimé au moment élections présidentielles et législatives et qui n'ont pas exprimé, à quelques exceptions, de souhait de destituer le Président de la République.

Espérant avoir répondu à vos questions, je vous prie de croire en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

PERRINE GOULET

